



# PÔLE TECHNIQUE

## COMMISSION FEMININE PV N°5 – du 26 octobre 2023

**Présidence : Sophie CHARRUET**

**Présents : Sophie CHARRUET, Emilie BORDIGA**

**Excusés :**

**Absents non excusés :**

### MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

La séance est ouverte à 18h30.

### Ordre du jour

- Suivi des compétitions D1 F
- Tour de cadrage Coupe Richerme
- 1/4 finale Coupe Richerme
- Criterium U17F



# PÔLE TECHNIQUE

## COURRIER

Courrier en date du 8/10/2023 de L'AFCV : L'équipe de AFCV 2 sera forfait pour la rencontre avec EP Manosque.  
Courrier du 13/10/2023 de EP Manosque : Absence de leur équipe au critérium U17F a Eygliers  
Courrier du 19/10/2023 de US VIVO 04. Demande de modification horaire. Accord club adverse reçu. Lu, pris note.  
Nécessaire fait.

## FONCTIONNEMENT REPARTITION DES RÔLES

La présidente et le CTD DAP rappelle le fonctionnement avec d'un côté le suivi des compétitions en mode restreinte (régalien) et de l'autre des moments en plénière (développement de projet).  
La commission restreinte doit se réunir à minima tous les 15 jours, pour entériner les résultats et les modifications de calendriers. Il faut à minima être trois membres. Invitation sera faite à Martine Benso.  
La réunion plénière se tiendra elle tous les mois, voire plus en fonction des évènements.

Restreinte : S Charruet, M-A Ribeiro de Sousa, E. Bordiga, C. Panaias

- D1F Seniors : E. Bordiga et S Charruet
- Critérium U17F : M-A Ribeiro de Sousa
- Coupe Futsal des Alpes Futsal : C. Panaias

Plénière : Tous les membres

## SUIVI DES CLUBS

La présidente rappelle le suivi des clubs et les objectifs principaux.

- Rencontre avec le club – 1 par période scolaire
- Identifier un référent féminin (inscrit footclub)
- Accompagner leur projet de féminisation
- Relancer la participation aux appels à projet (district – Ligue - FFF)

Le CTD DAP transmettra les informations nécessaires (fiche envoyée par mail) et rappelle la démarche de questionnement :

- Comment voyez-vous votre équipe féminine dans 3 ans ?
- Comment ressentez-vous la place d'une section féminine dans votre club ? Le CD (ou le bureau) vous font-ils confiance ? Vous-suivent-ils ? ...
- Avez-vous réalisé le diagnostic de la pratique féminine sur votre secteur et votre club en particulier ?
- Comment pensez-vous assurer l'avenir de votre équipe ?
- Portez-vous un ou des projets d'intégration des femmes dans l'encadrement du club ?
- Portez-vous un ou des projets pour attirer de nouvelles licenciées ?



# PÔLE TECHNIQUE

## SUIVI DES COMPETITIONS

### **Coupe des Alpes Féminines – Coupe Richerme**

Le tirage au sort du tour de cadrage est effectué. Le match aura lieu le dimanche 15 octobre 2023. Le premier nommé est recevant.

- ➡ AFCV 1 – AFCV 2
- ➡ Résultat de la rencontre AFCV1 AFCV2 3-0 AFCV 1 qualifié pour les ¼ de finale

Le tirage du ¼ de finale programmée le 3 décembre 2023 est également réalisé. Le premier nommé est recevant.

- ➡ CA DIGNE 1 – EP MANOSQUE se jouera à 14H30 à Digne.
- ➡ L'ARGENTIERE SPORTS – Ent AIGLUN/MISON/SISTERON 1 se jouera à 12H30 à L'Argentière.
- ➡ OBSC 1 - AFCV 1 ou OBSC 1 – AFCV 2 OBSC - AFCV1 se jouera à 12H30 à Briançon.
- ➡ FC CERESTE REILLANNE 1 – US VIVO 04 1 se jouera à 14H30 à Reillanne.

### **D1 Féminin**

Peu de report pour l'instant, ceci est une satisfaction

### **Coupe de France Féminine**

**Les équipes de l'Entente/Sisteron/Mison/Aiglun, EP Manosque et L'AFCV participent.**

Entente Sisteron/Mison/Aiglun – EP Manosque 17/09/2023 résultat 0-4

EP Manosque – Champsaur-Valgaudemard 01/10/2023 résultat 5-2

Ep Manosque – AS Cannes le 15/10/2023 résultat 0-15

En raison de la participation à la Coupe de France Féminine, les matchs suivants sont reportés.

US VIVO 04 - Entente Sisteron/Mison/Aiglun le 17/12/2023 à 13H.

CA Digne – EP Manosque le 17/12/2023 à 13H.

### **Critérium U17F**

Présentation du programme (10 dates – 7 en foot à 8, 1 futsal, 1 foot5, 1 golf-foot).



# PÔLE TECHNIQUE

Engagement : 5 équipes engagées

## **Journée 1 du 14/10/2023**

Site N° 1 Eygliers : Manque feuille de présence. La commission demande au club de SCES ces documents pour le 14 Novembre délai de rigueur.

Site N° 1 Eygliers : Absence prévenu de EP Manosque. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

## **Journée 2 du 21/10/2023**

Site N° 2 Manosque : Absence de L'AFCV. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

## **Etat des autres équipes féminines déclarées**

- Critérium U13G – 3 équipes (Laragne Sports, Sisteron FC, Gap Foot 05)
- Critérium U11F – 1 équipe (AS Forcalquier)

## **CLUB DES DIRIGEANTES**

2 soirées sont prévues (16 décembre 23 / mai 2024).

Soirée n°1 : Le thème sera choisi ultérieurement avec les femmes concernées et la direction du district. L'utilisation du Complexe de Manosque serait intéressante pour mutualiser avec le critérium U17F et proposer une pratique Foot en marchant aux dirigeantes.

Soirée n°2 : Une réflexion sera proposée lors des prochaines commissions plénières.

La séance est levée à 19h15.

**Prochaine réunion plénière le mardi 14 Novembre 2023 à 18h.**

**Présidente de séance**  
**Sophie CHARRUET**

**Secrétaire de séance**  
**Emilie Bordiga**



# PÔLE TECHNIQUE



# PÔLE TECHNIQUE

CLUBS	REFERENT	CLUBS	REFERENT
AFCV	Sophie CHARRUET M-A RIBEIRO DE SOUSA	OBSC	Martine BENSO
CA DIGNE	Clarisse PANAIAS	L'ARGENTIERE SPORTS	Sophie CHARRUET M-A RIBEIRO DE SOUSA
EP MANOSQUE	Mathilde GOUTTARD	US VIVO 04	PY BERNIER
SISTERON FC	PY BERNIER	FC CERESTE REILLANE	Mathilde GOUTTARD
MISON	Sophie CHARRUET	TALLARD ASF	Emilie BORDIGA
AIGLUN US	Clarisse PANAIAS	US BLANCHE SEYNE	PY BERNIER
St CREPIN ES	PY BERNIER	LARAGNE SPORTS	Marion BONIS
MVR Futsal	PY BERNIER	ESMD	Clarisse PANAIAS
GAP FOOT 05	Emilie BORDIGA		